

penses et les corruptions qui l'avaient suivi : *ab initio non fuit sic*.

Voilà comment le fait de la révélation a suscité le premier progrès de la moralité humaine, en créant la famille et sa loi.

II. *Morale de la cité*.—Quand l'heure providentielle fut venue pour la réunion des familles accrues, dans cette grande organisation qu'on appelle la société civile, cette fois encore, Dieu ne laissa pas l'homme aux efforts de son esprit ou aux enseignements de ses sages. Il se choisit un peuple qui, malgré sa faiblesse et sa grossièreté, et peut-être à cause de cette faiblesse et de cette grossièreté mêmes, devait être le peuple *typique* :

“ Le peuple exemplaire de l'humanité dans le passé, et sans doute aussi dans l'avenir, quand il se réveillera dans la plénitude des temps, qu'il rassemblera ses membres dispersés parmi les nations, et qu'il marchera à leur tête dans la voie des grands progrès religieux et sociaux.”

Le peuple juif reçut de Dieu, par l'organe de Moïse, ce décalogue qui aujourd'hui encore, dans tous les pays civilisés, fait la base morale de l'éducation et règle les rapports fondamentaux de l'homme dans la société : “ Respecte la personne humaine : tu ne tueras pas, tu respecteras la vie de ton semblable ; tu ne déroberas pas, tu respecteras la propriété de ton semblable ; tu ne commettras pas d'adultère, tu ne diras pas de faux témoignages, tu respecteras le cœur et l'honneur de ton semblable.” Cette loi, sans doute, était dans la raison, mais la révélation l'a extériorisée et l'a fait descendre dans les faits.

III. *Morale de l'humanité*.—Le troisième grand progrès de la morale est la solennelle promulga-

tion faite par Jésus-Christ lui-même de la loi de charité, destinée à sauver les âmes pour la vie éternelle, mais aussi à réaliser la parfaite organisation du genre humain dans sa vie terrestre. C'est là son précepte propre, *præceptum meum* ; c'est le commandement nouveau qu'il a apporté : *mandatum novum do vobis*.

“ La charité ! le dernier progrès moral et révéé ! La justice oppose le droit au droit, la personne à la personne. L'homme à l'homme, et le plus souvent elle aboutit à la contestation, à la haine, à la guerre. La charité, quand il le faut pour conserver la paix et l'union, cède généreusement de son droit, immole courageusement sa propre personnalité. Elle se sent solidaire de tous les hommes ; elle se sent vivre en tous aussi bien qu'en elle-même.

“ Voilà la grande solidarité humanitaire. Les penseurs de ce siècle la pressentent.—Les hommes vulgaires rient, mais les hommes vulgaires auront tort au vingtième ou au vingt et unième siècle, —les penseurs profonds la proclament ; ils rêvent la fin, tout en ignorant trop souvent les moyens. Il ne s'agit plus seulement d'organiser la famille et la nation dans leur juste indépendance et dans leur noble fierté ; il s'agit d'organiser l'humanité ; il s'agit d'incliner les peuples vers les peuples, de changer les épées en socs de charrue ; il s'agit d'accomplir, après deux mille ans d'attente, la grande parole de Jésus-Christ et puis celle de saint Paul. Jésus a dit : “ Il “ n'y aura qu'un seul troupeau et “ qu'un seul pasteur.” Saint Paul a dit : “ Il n'y a plus de Grecs, il “ n'y a plus de barbares, il n'y a “ plus de maîtres ni d'esclaves, il “ n'y a plus d'hommes ni de fem- “ mes, mais vous êtes tous un dans